



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

SÉANCE DU JEUDI 02 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux février à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy GENET, Président.

Présents : Guy GENET, Rosaria Sarine VELLA, Gérard BAKINN, Céline DI DOMENICO, Yasmine GONAY, Claude CHALVIN, Martine RAFFORT, Claire DOMELAND, Alain GASPARINI, Christian RIZZARDI, Christian GUÉNÉ.

Procuration : Maurice BERNARD à Gérard BAKINN.

Absente excusée: Séverine GALBRUN

Date de la convocation du Conseil d'administration : 25 janvier 2023

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	11
Procuration :	01
Votants :	12

Votes exprimés

- Votes pour : 12
- Votes contre : /
- Abstention : /

2023_08_DEL

Objet : Modifications du tableau des emplois du CCAS de VIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 6 octobre 2022 approuvant le tableau des emplois du CCAS,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 09 janvier 2023,

Considérant les évolutions de carrière des agents et des départs de fonctionnaires, il convient de supprimer des emplois ne faisant l'objet d'aucun recrutement.

Considérant les besoins du CCAS, il convient de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (28 heures hebdomadaires) suite au départ d'un agent,

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, **décide** :

- **DE MODIFIER** le tableau des emplois du CCAS de Vif comme suit :
- De supprimer les postes suivants au 1^{er} mars 2023

Poste	Grade	Temps de travail du poste
CAD007	Adjoint administratif	21H00
CAD008	Adjoint Administratif	35h00
CAD003	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	28h00
CAD013	Rédacteur	35h00
CSO001	Agent social	35h00

- De créer à compter du 1^{er} mars 2023 un poste d'adjoint administratif à temps non complet (28h00 hebdomadaires).

Poste	Grade	Temps de travail du poste
CAD001	Adjoint administratif	28H00

- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation la Vice- Présidente, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXE : Tableau des emplois du CCAS

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Pour copie conforme,
Le Président du CCAS, Guy GENET,
et par délégation, la Vice-Présidente,

Vella

Rosaria Sarine VELLA

